



11 février 2021

(21-1153)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: LOI DE 2000 SUR LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX  
PÉNAUX (FIXATION DE LA PEINE)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME-UNI</b>
--	--------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Loi de 2000 sur la compétence des tribunaux pénaux (fixation de la peine)
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes: moyens de faire respecter les droits
<b>Nature de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0880_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_0880_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GBR/C/1</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>Cet instrument modifie l'article 108 6) de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (articles portant atteinte au droit d'auteur: ordonnance de remise dans le cadre d'une procédure pénale) en remplaçant le membre de phrase "l'article 43 de la Loi de 1973 sur la compétence des tribunaux pénaux" par "l'article 143 de la Loi de 2000 sur la compétence des tribunaux pénaux (fixation de la peine)".</p> <p>Il modifie aussi l'article 199 6) de la Loi de 1988 sur le droit d'auteur, les dessins et modèles et les brevets (enregistrements illicites: ordonnance de remise dans le cadre d'une procédure pénale) en remplaçant le membre de phrase "l'article 43 de la Loi de 1973 sur la compétence des tribunaux pénaux" par "l'article 143 de la Loi de 2000 sur la compétence des tribunaux pénaux (fixation de la peine)".</p>	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais

<b>Entrée en vigueur</b>	25 mai 2000
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	2 février 2021
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/6/schedule/12">https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2000/6/schedule/12</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<p>UK Intellectual Property Office</p> <p>Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni</p> <p><a href="mailto:information@ipo.gov.uk">information@ipo.gov.uk</a></p> <p>0300 300 2000</p> <p>Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000</p>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.